



Éviter d'aménager les milieux et les sols est le meilleur moyen de limiter les impacts de l'artificialisation. Lorsque les aménagements sont indispensables, ils doivent se faire avec les méthodes les moins impactantes possibles. Les sols artificialisés peuvent faire l'objet d'une désimperméabilisation pour améliorer l'infiltration de l'eau. La restauration des milieux est aussi possible .

Objectif Zéro artificialisation

Aussi, la lutte contre l'artificialisation des sols est un axe majeur du **Plan biodiversité**, avec comme **objectif de parvenir à « zéro artificialisation nette »**. Il s'agit de limiter autant que possible la consommation de nouveaux espaces et, lorsque c'est impossible, de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées.

L'enjeu est d'apporter la plus grande vigilance à nos modes d'urbanisation afin de consommer moins de terres naturelles, agricoles et forestières, de privilégier dans la mesure du possible la réutilisation de secteurs déjà urbanisés (logements vacants, friches industrielles ou commerciales ...) et de favoriser la conception et la construction d'opérations un peu plus compactes intégrant des espaces verts.